



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Affectation des résultats 2023 – budget principal**

**N° 003.04.2024**

**Rapporteur :**  
**Martine MARECHAL**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 28 mars 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 23

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE,

#### Absents excusés

Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FEVRIER  
Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Jean-Louis CLAUZEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-003042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

A la suite de l'approbation du compte financier unique 2023, la section d'investissement affiche un besoin de financement (y compris restes à réaliser) de 3 588 782,13 €. Le résultat de fonctionnement à affecter soit 4 684 950,32 € sera reporté au budget primitif 2023 pour :

- 3 588 782,13 € à l'article 1068,
- 1 096 168,19 € au chapitre 002.

Le solde négatif d'exécution 2023 en investissement sera repris au chapitre 001 au budget primitif 2024 pour un montant de 735 976,13 €.

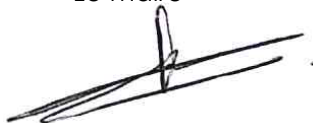
Sur proposition de Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver l'affectation des résultats 2023 selon les modalités suivantes :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023</b>	
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2023</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice 2023</u>	+ 1 813 722,53
B - <u>Résultats antérieurs reportés (2022)</u>	+ 2 871 227,79
<b>C - Résultat à affecter = A+B</b>	<b>+ 4 684 950,32</b>
<b>Résultat d'investissement 2023</b>	
D - <u>Résultat de l'exercice 2023</u>	+ 1 219 433,38
E - <u>Résultats antérieurs reportés (2022)</u>	- 1 955 409,51
F - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2023</u>	- 2 852 806,00
<b>G - Besoin ou excédent de financement = D + E + F (+ ou -)</b>	<b>- 3 588 782,13</b>
<b>H - Affectation du résultat</b>	
1) <b>H = Affectation en réserves - compte 1068 en recettes d'investissement 2024</b> <i>Au moins la couverture du besoin de financement (G)</i>	<b>+ 3 588 782,13</b>
2) <b>I Report en fonctionnement - compte 002 en recettes de fonctionnement 2024</b>	<b>+ 1 096 168,19</b>
<b>DÉFICIT REPORTÉ - compte 001 en dépenses d'investissement 2024</b>	<b>- 735 976,13</b>

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 5 avril 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-003042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation